

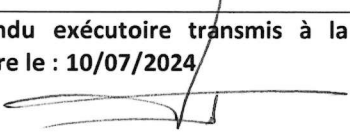
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
11	1

Date de convocation
27/06/2024

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 10/07/2024

Acte affiché le : 10/07/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 3 juillet, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Rollande Le Borgne, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Rémy Le Vot, Guillaume Robic.

Titulaires votant.e.s non excusé.e.s : Yann Jondot, Jean-Yves Philippe, Christian Troadec

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Eléonore Kogler

Suppléant.e.s excusé.e.s : Christian Faivret, Paul Cozic

Elaboration d'une stratégie covoiturage et modalités de financement

Depuis 2019, le PETR et les EPCI ont mené diverses actions autour des usages partagés de la voiture, et plus particulièrement du covoiturage :

- Le PETR a déployé des campagnes de promotion du covoiturage de proximité avec éhop, via des supports de communication et des animations terrain ;
- LE PETR a engagé une étude de déploiement de lignes de covoiturage, avec la Roue Verte ;
- 4 des 5 EPCI ont mené des actions de promotion du covoiturage au sein des entreprises, en étant accompagné par éhop.

Le bilan de ces actions est hétérogène, mais elles renforcent le recours au covoiturage sur le territoire :

- Le nombre de nouveaux inscrits sur OuestGo a progressé entre 2019 et 2023 : 175 en 2019, 392 en 2023. Même si le recours à une plateforme de covoiturage ne représente qu'une partie des trajets covoiturés, cela reflète un renforcement régulier du covoiturage ;
- Aucune ligne de covoiturage n'a été déployé du fait d'une contribution trop faible pour un axe donné. Le retour des habitants montrait une dispersion des trajets domicile-travail et de ce fait des flux relativement faibles sur un axe donné ;

- Les actions auprès des entreprises n'ont pas abouti aux résultats visés mais ont permis d'engager les discussions autour de la mobilité. Certains EPCI ont décidé de poursuivre les actions sous une autre forme.

Pour améliorer l'efficacité des actions et ainsi concentrer les efforts et les moyens, le territoire du COB a souhaité se doter d'une stratégie territoriale de covoiturage en répondant à l'appel à partenariat du CEREMA « S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage ». Cette stratégie covoiturage s'inscrit dans une démarche plus globale d'élaboration d'une stratégie partagée de la mobilité à l'échelle du territoire du COB.

Le Pays a été retenu comme lauréat par le CEREMA. Ainsi, il est soumis au comité syndical le projet de marché définissant les modalités d'accompagnement individuel et collectif du CEREMA.

La durée du marché commence à courir à compter de la date de notification de celui-ci jusqu'à l'achèvement complet des prestations, prévu à titre indicatif fin 2025.

Le coût total de la prestation s'élève ainsi à la somme de 33 600 € HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Coût total : **33 600 € HT**
- Contribution du CEREMA sur ses fonds propres : 13 440 € HT
- Fonds vert – Axe 3 Covoiturage – Volet 1 Etudes de conception de schémas directeurs : 13 440 €
- **Autofinancement PETR : 6 720 €**

Une fois le marché signé, le CEREMA et le Pays COB travailleront ensemble à l'élaboration de cette stratégie Covoiturage, qui sera intégrée à la Stratégie Mobilités globale.

**Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- Autorise le Président à signer le marché avec le CEREMA ;
- Adopte l'opération d'Élaboration d'une stratégie Covoiturage et arrête les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Valide la demande d'aide Fonds vert pour cette opération, dans la cadre du Volet 1 de l'axe 3 « Développer le covoiturage sur son territoire ».

**Le Président,
Jean-Charles LOHÉ**

